



AIRFRANCE



OPTION EXPRESS CASH : PLUS AUCUN FRAIS AMEX POUR LE RETRAIT D'ARGENT

Depuis le 1er janvier 2019 :

Les retraits d'espèces dans un distributeur sont **SANS FRAIS** appliqués par American Express⁽¹⁾.

Pour les retraits hors zone Euro, les frais liés à la conversion de devises sont **REMBOURSÉS** !⁽²⁾

- ✓ Option gratuite
- ✓ Plafond de retrait : 900€ par semaine
- ✓ Valable uniquement via votre carte corporate
- ✓ Accès à près d'un million de distributeurs partout dans le monde : www.amexatms.com

Pour bénéficier de l'option Express Cash :

Contactez le +33 1 47 77 71 20 (identification avec votre carte puis taper 0, puis 0)



OPTION MULTI-MILES : VOTRE FIDÉLITÉ RECOMPENSÉE À CHAQUE DÉPENSE

Gain de miles à chaque dépense grâce à un abonnement optionnel de 40€/an⁽³⁾ :

- ✓ 10€ dépensés chez AIR FRANCE, KLM, HERTZ = 14 Miles
- ✓ 10€ dépensés auprès d'autres établissements = 10 Miles

Pour bénéficier de l'option Multi-Miles : Contactez le +33 1 47 77 74 54



POUR TOUT AUTRE RENSEIGNEMENT SUR VOTRE CARTE CORPORATE AIR FRANCE - AMERICAN EXPRESS

Contactez le Service Client 7j/7 – 24h/24 au numéro suivant : 01 47 77 74 00.

(1) À noter : Sur certaines destinations, les banques ou distributeurs automatiques appliquent des frais, indépendants de ceux appliqués par American Express. Ces frais sont à la charge du collaborateur. (2) Retrait hors zone Euro : remboursement des frais de conversion qui apparaissent sur le relevé sous la dénomination "Taux de conversion" et "Montant de conversion". Ce remboursement est effectué sur une base semestrielle (en octobre et avril). (3) Renouvelable par tacite reconduction et à la charge du collaborateur.

